

NATION PROSPÈRE

Le 5 septembre 2024

(par courriel)

Comité d'administration de l'Assemblée législative
M. Bill Oliver, président de l'Assemblée législative
706, rue Queen
Fredericton (N.-B.) E3B 1C5

Objet : la prochaine législature

Monsieur le président,

Cette lettre se veut une invitation ouverte aux futurs députés du Nouveau-Brunswick et au prochain gouvernement du Nouveau-Brunswick à entreprendre un examen de certaines des traditions de longue date de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick.

[Nation Prospère](#) Acadie est une œuvre de bienfaisance créée en 2018 pour jouer un rôle de premier plan dans la pérennité de la culture et de la vie française au Canada atlantique, ainsi que la prospérité de ses régions acadiennes. Parmi les valeurs qui guident notre travail, il y a l'amour de notre terre ancestrale commune, la recherche du consensus et de l'excellence, et la liberté d'expression.

Cette lettre ouverte propose que le prochain comité de l'Assemblée législative envisage de mettre en œuvre deux changements afin d'améliorer l'environnement de travail des représentants élus du Nouveau-Brunswick.

Le premier changement concerne le maintien de l'obligation pour les députés élus à l'Assemblée législative de prêter le serment d'allégeance à *Sa Majesté le Roi Charles III*. Depuis décembre 2022, un précédent canadien a été établi par l'*Assemblée nationale du Québec*, selon lequel le seul serment requis pour siéger à une assemblée législative canadienne est celui qui est reconnu par sa propre assemblée provinciale. Voici le [lien vers le contexte](#) de cette loi qui crée ce précédent.

Le rôle premier et principal des députés provinciaux du Nouveau-Brunswick est de servir et de représenter leurs électeurs. Pour que cette affirmation solennelle redevienne significative et reflète les véritables rôles des députés et des ministres, les promesses de loyauté et de service devraient d'abord être faites à la population du Nouveau-Brunswick.

Le deuxième changement que nous aimerions porter à votre attention est le décor désuet de la Chambre législative, qui comporte une grande reproduction du roi George III surplombant le côté gouvernemental de la pièce, tandis que la reine Charlotte supervise le travail de l'opposition officielle.

Le règne du [roi George III](#) est remarquable pour de nombreuses raisons historiques, notamment parce qu'il s'est déroulé pendant la Révolution américaine et qu'il a donné naissance à la province du Nouveau-Brunswick. La dépossession et la persécution des Acadiens et des peuples autochtones pendant son règne sont également associées à son héritage, tandis que le nom de Charlottetown a été donné en l'honneur de la reine Charlotte.

NATION PROSPÈRE

Cette partie de notre histoire est importante pour le Nouveau-Brunswick et les provinces maritimes. Mais le travail quotidien des députés provinciaux d'aujourd'hui exige-t-il qu'on leur rappelle continuellement leur présence ?

Il en va de même pour l'emblème figurant au sommet du fauteuil du président de l'Assemblée législative. Au lieu de présenter l'emblème de la province du Nouveau-Brunswick, comme c'est la tradition dans d'autres provinces canadiennes, il s'agit de celui de [l'Ordre de la Jarretière](#). Fondé en 1348, ses 24 Compagnons sont une sélection de chevaliers et de dames liés à la famille royale britannique ainsi qu'à d'autres monarques étrangers.

Nous doutons que ces dignitaires étrangers savent que leur emblème est présent à notre Assemblée législative, ou qu'ils aient même tous entendu parler du Nouveau-Brunswick. Il appartient au Comité d'administration de l'Assemblée législative de décider si cet emblème a toujours sa place dans notre Chambre législative, ou s'il devrait être retourné à ses propriétaires légitimes.

Les symboles sont importants, et nous pouvons en imaginer plusieurs qui pourraient mieux représenter le Nouveau-Brunswick et ses magnifiques paysages que ceux présentés aujourd'hui à l'Assemblée législative. Les rituels et les promesses sont également importants. Dans le cas du serment d'allégeance qui nous concerne, nous estimons que la loyauté des députés et des ministres devrait d'abord et avant tout être promise au Nouveau-Brunswick et à sa population.

Cette invitation ouverte aux futurs députés du Nouveau-Brunswick ne doit en aucun cas être perçue comme une attaque contre la Grande-Bretagne, son histoire impressionnante ou ses traditions parlementaires que nous apprécions, y compris la liberté d'expression qu'elle défend aujourd'hui. Nation Prospère n'est pas en faveur de l'effacement de l'histoire, mais pas non plus de sa glorification. L'Acadie prospère, heureuse et en paix sont les objectifs que nous chérissons.

Il n'y a pas de meilleur moment qu'aujourd'hui pour revoir les traditions anciennes mais dépassées de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick, qui renvoient à notre passé mouvementé plutôt qu'à notre avenir commun.

Très cordialement,



Daniel LeBlanc
directeur général